

Sara Picazo <cybersara@gmail.com>

Accusé de réception de votre saisine du Défenseur des droits

noreply@defenseurdesdroits.fr <noreply@defenseurdesdroits.fr> 16 février 2024 à 08:03
Répondre à : noreply@defenseurdesdroits.fr
À : cybersara@gmail.com

Défenseur des Droits - République Française

Enregistrement d'une réclamation auprès du Défenseur des droits

Bonjour,

Votre demande a été enregistrée, en date du 16/02/2024, sous les références :

- **Numéro de dossier :** 24-W-003819
- **Numéro de suivi :** B4DE539DE06F

Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Réclamant :

Date :	16/02/2024		
Civilité :	MADAME		
Nom :	PICAZO FRAIGNAC	Prénom :	Sara
Adresse :	13 Rue de la Grenade		
Code postal :	75019	Ville :	PARIS 19
Téléphone :			

Adresse de courriel : cybersara@gmail.com

Votre dossier :

Référence dossier : 24-W-003819

Numéro de suivi : B4DE539DE06F

Recit de votre réclamation :

Bonjour,
Je reviens vers vous pour rajouter une information importante car je vous avais déjà dit que j'avais été maltraité par la police de Pantin et vous demandais s'il y avait un dossier sur moi dans les commissariats qui risquent de me faire préjudice à chaque fois que je fais une demande chez n'importe quel commissariat. En fouillant dans mes vieux papiers et manuscrits, je constate que je n'ai pas donné la conclusion faite par le docteur Logak Michel lors de ma plainte déposée en février 2006 pour violence conjugale dans un commissariat proche de la place de Clichy. Et pour cause, lisez ce que je dis en dessous à handicap agir dans deux emails. Aussi, ma réflexion, pourquoi quand je ne donne pas à la police ce compte rendu du docteur, pourquoi ce commissariat me propose soit de rentrer chez mon conjoint qui m'a violenté soit l'hôpital psychiatrique alors que je ne leur donne pas le compte rendu de ce médecin puisque je suis en possession de l'original. Avait il le droit alors que seul ce document officiel indiquait que j'avais un traumatisme de la main gauche, du con dans un contexte psychique pathologique et tout ce que ce médecin a dit qui j'imagine quand un policier des forces de l'ordre comment pourrait il comprendre alors que l'écriture est incompréhensible pour celui qui ne sait pas décrypter des manuscrits car je ne sais même pas ce qu'il dit au début patate chatière ???? Est ce qu'une femme sans ce papier avait le droit et je pense que c'était dans le commissariat avait le droit de me proposer de rentrer à l'hôpital psychiatrique ? Et ce monsieur Logak Michel a t il le droit d'écrire ainsi et de dire le CON pour parler de mon sexe avec une écriture incompréhensible ? est ce digne d'un docteur qui n'a fait que me demander où j'avais mal et comment sans me poser aucune question à part où j'avais mal peut il en faire la conclusion que j'ai un problème psychique pathologique? Est il psychiatre ou plutôt neurologue pour en arriver à cette conclusion sans vraiment me parler lors de la visite ? Pourquoi dans ce commissariat en 2006 m'a t on proposer d'aller à l'hôpital psychiatrique ou chez mon conjoint qui me tapait et pas me mettre en sécurité le temps que je réfléchisse à ce qui m'arrivait ?
Après que je passe un enfer à l'hôpital, je reçois un courrier d'un commissariat à saint Ouen me demandant d'annuler la plainte. J'y vais et devant la policière j'ai un sursaut car je vois bien que ma plainte est valable car mon conjoint me traite toujours mal. je lui dis devant cette policière que je refuse de retirer ma plainte et elle me traite de folle. Alors voilà pourquoi je vous demande aussi ce que je dois faire dans cette situation car à chaque fois que je vais chez un commissariat cela se passe mal pour moi. Qu'ont ils dans mon dossier chez eux pour me maltraiter pratiquement constamment ?

Monsieur le défenseur des droits, vous pouvez lire ce que je dis en bas à agir handicap pour mieux comprendre ma situation :

Bonjour,

Je constate lors d'une plainte déposée dans un commissariat pour violence par mon ex conjoint monsieur Ludovic Lièvre, je fus emmené comme vous voyez à l'hôtel Dieu pour qu'un médecin légiste voit si j'ai reçu des coups physiquement. Vous pouvez constater dans la lecture que ce médecin ne s'est pas écrire correctement et il parle de mon sexe en disant CON. Ce n'est pas normal qu'un médecin écrit aussi mal et de façon aussi bizarre quand nous sommes dans un endroit pour vérifier si j'ai des coups sur le corps et que c'est un médecin légiste. On dirait ni qu'il s'est écrire comme un médecin ni il dit des choses sur le papier qui soit très respectueuse en parlant de mon sexe.
Pourquoi je vous parle de cette visite, je viens juste de la voir dans mes papiers en fouillant ma vie passée. Et à cette époque, au lieu de me proposer au commissariat et de m'acceuillir dans un centre pour femmes qui a subi des violences conjugales pour me protéger et être dans un lieu sûre, une femme médecin m'avait proposer soit d'aller à l'hôpital psychiatrique soit d'aller à nouveau chez mon conjoint de l'époque monsieur Ludovic Lièvre.
J'ai choisi de façon inconsidéré la situation, celle qui n'a pas été du tout à mon avantage, j'ai choisi d'aller à l'hôpital psychiatrique et encore actuellement je me demande pourquoi ils ne m'ont pas proposé un lieu plus

sûr.
Après cette visite médicale, je me suis retrouvé à l'hôpital le lendemain avec des bleus sur toutes les jambes. Dans ce deuxième hôpital (ils m'ont emmené en ambulance la première nuit dans un hôpital où un infirmier m'a donné un médicament , je me suis endormi et le lendemain, je me suis retrouvée dans un second hôpital, maison blanche Avron, c'est pour cette raison que je pensais au départ que c'était l'infirmier qui m'avait fait des bleus la nuit et pas mon ex conjoint. Et j'avoue je ne sais pas encore actuellement si c'est mon conjoint ou l'infirmier tellement la situation est très complexe.), j'étais au départ en hospitalisation libre. Ils me l'ont changée en hospitalisation forcée sans mon consentement dans l'hôpital. Mon frère, ma mère et les infirmières savaient que j'avais des bleus sur le corps. Personne n'a prévenu la police que j'avais réellement subi des coups et que j'avais eu raison de porter plainte. C'est pour cette raison aussi que je me suis demandé si c'était vraiment mon conjoint qui avait fait ces coups ou plutôt l'infirmier. j'ai fini par me dire que c'était mon conjoint mais sans être sûr totalement alors j'ai demandé à mon frère pourquoi il n'a pas prévenu la police. Il m'a dit que la police n'aurait rien fait s'il en aurait parlé. j'étais furieuse de cette attitude et cela ne m'étonne pas de mon frère ni de ma mère de leur inaction pendant que j'étais enfermé à l'hôpital car je suis en conflit depuis fort longtemps avec eux.

Pourquoi je vous écris tout cela, c'est parce que je ne comprends pas qu'en lisant ce qu'à écrit le médecin légiste lors d'une visite médical suite pour violence conjugale comment peut il être écrit pour parler de mon sexe le mot CON et si vous lisez attentivement est ce que vous trouver sincèrement qu'un médecin légiste peut dire cela et écrire de façon aussi incompréhensible sa conclusion. On dirait que c'est une personne qui ne sait vraiment pas écrire le français.

Après je viens vers vous car je trouve qu'à cette époque, j'ai subi de la maltraitance de la police, de ce médecin légiste, de l'hôpital psychiatrique et même de ma famille que je trouve aussi étrange de ne pas aider sa fille ou sa soeur dans une telle situation critique.

je voudrais savoir face à tout ce que j'ai subi en 2006, comme je viens de vous le cité, pouvez vous me dire ce que je dois faire. Moi, une personne qui a l'époque ne savait pas qui avait un handicap un TSA, le syndrome d'asperger et qui le sait que depuis trois ans et qui est depuis le mois de juillet sa carte cmi invalidité ?

Merci pour votre réponse
Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Bonjour
Auparavant, je vous ai envoyé des comptes rendus d'un docteur qui s'appelle Logak Michel qui m'a fait passer une visite médicale après une plainte déposée en 2006 dans un commissariat de police le 13/02/2006 en tant que médecin légiste pour vérifier si j'ai des coups et des blessures. Comme je vous disais auparavant, ce monsieur a dit CON pour parler de mon sexe et j'apprends cela sur lui qu'il est neurologue et cela au parisien https://www.leparisien.fr/oise-60/la-maladresse-du-chirurgien-jugee-au-tribunal-17-01-2006-2006659262.php
Je vous transmets à nouveau le compte rendu de cette visite.
Je vous avoue que je devais donner ce courrier à la police mais avec une écriture aussi catastrophique, je ne vois pas ce qu'aurait pu comprendre la police.
Pourriez vous dans ce genre de situation me dire quoi faire ?
Merci d'avance
cordialement
Sara Picazo Fraignac

Je vous souhaite une bonne journée
Cordialement
Sara Picazo Fraignac

Règlement général sur la protection des données

Les informations recueillies par le formulaire en ligne et les courriers font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les dossiers de réclamations et à élaborer des statistiques sur l'activité du Défenseur des droits. Ce traitement a été autorisé par la délibération n°2013-396 de la CNIL en date du 12 décembre 2013.

Les destinataires des données enregistrées sont les seuls agents et délégués du Défenseur des droits, lesquels sont astreints au **secret professionnel** pour les faits, actes ou renseignements dont ils ont connaissance en raison de leurs fonctions en application de l' article 38 de la loi organique n°2011-333 du 29 mars 2011.

Les données recueillies sont conservées durant 5 ans à compter de la date de clôture du dossier.

Conformément au Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'**accès, de rectification, de portabilité et d'effacement** des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier électronique à l'adresse protection-donnees@defenseurdesdroits.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Le Défenseur des droits,
3, place de Fontenoy
75 007 Paris